Mémoire sur le Projet de loi 94

Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives

Présenté par

Claire Simard, Ph. D. en biochimie / spécialité génie génétique
Professeure-chercheuse retraitée de l'Institut Armand-Frappier
(post-intégré à l'Institut national de la recherche scientifique)
Université du Québec

19 avril 2025
(mis à jour)

QUI SUIS-JE pour faire ce mémoire ?

Benjamine d'une fratrie de 9 enfants, orpheline de mère dès l'âge de trois ans – et de père à 15 – je me souviens de ma très grande vulnérabilité durant mes études primaire et secondaire. Néanmoins, j'ai eu la chance d'avoir 4 soeurs aînées (13, 14, 15 et 16 ans) qui se sont dévouées pour s'occuper des plus jeunes (3, 4, 6, 8 et 10 ans), ayant dû suspendre leurs études en alternance pour accomplir ce rôle de « mère ». Toutes les filles devaient participer aux divers travaux quotidiens de la maisonnée desquels mes frères étaient exemptés. Mon enfance a inévitablement tôt fait de me sensibiliser aux inégalités des droits, obligations et privilèges entre les garçons et les filles.
Petite fille disciplinée et fragile, je me rappelle de l'emprise qu'a eu sur moi la religion catholique, ayant eu comme enseignantes au primaire des religieuses entièrement voilées qui nous faisaient faire nos prières à genoux au début de chaque journée d'école. Je me souviens de ma peur d'aller « direct en enfer », si je mourais dans mon sommeil – après avoir communié moins d'une heure, après que j'aie mangé une bouchée de pouding chômeur avant de me rendre à la messe, alors qu'il fallait à l'époque n'avoir rien dans l'estomac lorsqu'on avalait le « corps du christ » – et de mes pleurs à chaudes larmes que ma soeur avait su consoler en me rassurant qu'il n'en serait rien; mais ça m'avait marqué.

Née en 1957, j'ai eu la chance de pouvoir bénéficier des travaux de la Commission Parent qui a mené à la création du Ministère de l'éducation du Québec (puis des CEGEPs et du réseau de l'Université du Québec), libérant ainsi l'instruction des enfants du joug dogmatique de la religion catholique.

De ma famille nombreuse, je fus la seule à avoir poursuivi des études supérieures, mes soeurs m'y prodiguant des encouragements soutenus.

Bachelière, maître et doctorante en Biochimie à l'Université Laval, j'ai poursuivi des études post-doctorales à l'Université de Montréal, puis à l'institut Armand-Frappier où j'ai par la suite obtenu un poste de professeure-chercheuse au Centre de recherche en virologie. L'objet de mes travaux importe peu ici, mais disons que j'ai contribué à la formation de plusieurs étudiantes de maîtrise, de doctorat et de stagiaires post-doctoraux au cours de mes années d'emploi.

EXPOSÉ

J'adhère sans réserve au féminisme universaliste, mon leitmotiv étant que chaque être humain, femelle autant que mâle, doit avoir accès aux mêmes droits et privilèges dans une société civilisée.

Depuis toujours, le patriarcat « globalement » et les religions « en particulier » n'ont cessé de propager la mentalité que les femmes sont inférieures aux hommes. Espérer renverser cette mentalité archaïque et plus que millénaire ne pourra s'accomplir que par l'éducation des jeunes générations et des suivantes, puisque malgré leurs combats incessants depuis tant de siècles, les femmes n'ont toujours pas atteint l'égalité avec les hommes. Il importe donc avant tout de s'assurer que l'éducation scolaire des enfants s'établisse dans un environnement qui exclut toute forme de dogmes et de pratiques religieuses afin de leur permettre à tous, et particulièrement aux filles, de goûter à une vie sociale égalitaire pour que toutes et tous en viennent à apprécier, et trouver normal, que les droits et privilèges des uns soient les mêmes que ceux dont bénéficient tous les autres. J'avais donc considéré comme une belle avancée l'adoption démocratique en 2019, par l'Assemblée nationale, de la loi de la laïcité de l'État, notre Loi 21. Or il appert que la Loi 21 n'a pas suffi à empêcher de graves dérives de nature religieuse, essentiellement islamique, de survenir dans plusieurs de nos écoles publiques, notamment à l'école Bedford[1], en plus de 17 autres, tel que démontré dans le rapport d'enquête commandé par le gouvernement du Québec[2].

Les manquements gravissimes à la laïcité documentés dans le rapport d'enquête, ont amené le Ministre de l'éducation, Monsieur Bernard Drainville, à déposer le projet de loi 94 (PL94) afin de renforcer la laïcité dans nos écoles. Ainsi, alors que la Loi 21 n'interdisait le port de signes religieux ostentatoires qu'aux seuls enseignants et enseignantes, le PL94 étend cette interdiction à tout le personnel des écoles des réseaux primaires et secondaires. Bien évidemment, cet élargissement à tout le personnel serait déjà une avancée certaine, sauf que… qu'advient-il alors des élèves?

J'ai été plus que sidérée de lire dans le rapport d'enquête que des étudiantes de confession musulmane se présentent à l'école en portant les signes religieux non seulement les plus ostentatoires qui puissent être à la laïcité, mais aussi les plus offensants qui puissent être à la dignité et à l'égalité des droits des femmes avec les hommes. En effet, il a été établi que des jeunes filles mineures portent en classe des vêtements cachant leur corps entier, incluant même leurs mains et leur visage, faisant en sorte que leur professeur ne peut même pas les identifier ni aux cours, ni aux examens!

Pourtant, il est ABSOLUMENT IMPOSSIBLE que les petites filles de confession musulmane qui se présentent à l'école entièrement voilées, choisissent par elles-mêmes, ou pour elles-mêmes, de s'affubler de vêtements enfreignant chacun de leurs mouvements, restreignant leurs sens auditif et visuel, sans compter leur souffle respiratoire : ce ne peut assurément pas être un comportement naturel, ni inné. Nous pouvons affirmer sans hésitation qu'un tel comportement n'est pas inscrit dans nos gènes car autrement, ne verrait-on pas alors des fillettes d'autres confessions et même des garçons vouloir cacher et enrober leur corps de cette façon? Il faut dès lors en conclure que cette manière de paraître en société est indéniablement « apprise », et plus certainement même, une « obligation stricte » imposée à ces pauvres fillettes par leurs parents pratiquant une vision intégriste de la religion musulmane (pratiquée à cet extrême, ça doit s'appeler l'islamisme). Qu'adviendra-t-il alors des petites filles qui sont issues de familles qui pratiquent une vision modérée de la religion musulmane et qui ne portent donc pas, elles, ni le hidjab, le niqab ou quelqu'autres vêtements destinés à cacher leur corps pour l'y emprisonner?

Malgré ce constat pour le moins ahurissant (j'en ai les globes oculaires qui se révulsent), le Ministre de l'éducation a unilatéralement décidé – avant même la fin de la Commission parlementaire sur l'étude du PL94 – qu'il n'était pas question d'étendre l'interdiction des signes religieux aux élèves, lorsque le Mouvement laïque québécois (MLQ), entendu en Commission, en a fait la recommandation[3].

Pourtant, l'Histoire nous apprend que depuis bien des lunes, le peuple québécois aspire véritablement à vivre pleinement en état de laïcité. Déjà, nos patriotes, pendus sur l'échafaud au XIX siècle par les colonisateurs britanniques, en avaient exprimé la résolution en 1838, dans leur Déclaration d'indépendance du Bas-Canada : « *Que toute union entre l'Église et l'État soit dissoute, et toute personne aura le droit d'exercer librement telle religion ou croyance qui lui sera dictée par sa conscience* »[4].

Très longtemps après, un pas important, vers cette valeur de laïcité intrinsèque à notre nation, a été franchi lorsque l'Assemblée nationale a adopté la déconfessionnalisation de nos écoles – auparavant de confession soit catholique ou protestante – dans le but avoué d'accueillir généreusement au Québec, et sans AUCUNE discrimination, les enfants de toute confession et ethnie qui provenaient de l'immigration. Beaucoup plus récemment, la Loi de la laïcité de l'État a été adoptée, suscitant l'espoir de compléter la sécularisation de nos écoles.

Le Ministre n'entend-il pas l'éminent sociologue du Québec, l'honorable Monsieur Guy Rocher, un contributeur majeur de la Commission Parent – laquelle a mis fin à l'emprise asservissante dans nos écoles de la religion catholique qui empêchait l'instruction et l'éducation de nos enfants à l'esprit critique rigoureusement basé sur la science, plutôt que sur la croyance de dogmes religieux, conduisant par la suite à la création du Ministère de l'éducation dont Monsieur Drainville lui-même jouit présentement de la plus haute fonction – affirmer avec force :

« *sans la perspective laïque, le Québec ne serait pas du tout ce qu'il est aujourd'hui. Pas du tout. Notre système d'éducation ne serait pas ce qu'il est, nos libertés ne seraient pas ce qu'elles sont, nos attitudes à l'endroit*

des homosexuels ne seraient pas ce qu'elles sont, nos attitudes à l'endroit des minorités ne seraient pas ce qu'elles sont » [5] ?

Guy Rocher, cet intellectuel centenaire fort estimé, a soutenu sans réserve qu'il fallait étendre l'interdiction des signes religieux aux élèves, affirmant lors d'un point de presse:

« *Ceux qui travaillent et utilisent l'école publique doivent respecter le caractère laïque de nos institutions. Cela vaut pour les élèves, et cela vaut aussi pour tout le personnel* » [6].

Après que le Québec se soit si généreusement et si largement ouvert à l'accueil d'immigrants provenant de pays de toutes ethnies et religions, est-il seulement admissible que l'on puisse renier nos valeurs de laïcité, qui promeuvent l'absolue égalité des droits de tous les citoyens devant la loi – nommément ceux des femmes et des hommes – par crainte d'être traités de racistes par des personnes qui semblent vouloir obtenir des droits privilégiés pour leurs valeurs « à elles »? Souhaitons-nous vivre hors la science et mettre au goût du jour une religion aussi obscurantiste, prônant avec force que les femmes sont inférieures aux hommes, qu'elles doivent leur être soumises et assujetties? Prônant que le corps des femmes doit être caché en société afin qu'il soit contrôlé par leurs seuls maîtres, que ceux-ci soit leur père, leur mari, leur oncle, leur cousin ou même leur propre fils, mais en autant qu'il soit HOMME?

Je me questionne très sérieusement à savoir ce que Monsieur Drainville a retenu de son passage au parti québécois (PQ), lorsque c'est lui-même qui défendait – avec l'appui indéfectible de la population – la Charte des valeurs, laquelle, il faut le dire à grand regret, était fort mal appelée et aurait dû être plus justement nommée « Charte de la laïcité du Québec ». Après tous les combats pour la laïcité que le population du Québec a mené depuis plus de deux siècles, le Ministre de l'éducation prône-t-il désormais que notre société doive se soumettre à l'islamisme, plutôt qu'au catholicisme de l'époque, parce qu'on craint trop les oppositions qui s'ensuivraient si nous posons notre pied à terre? N'appréhende-t-il pas le ressac qui risque assurément de survenir si nous laissons faire, comme cela s'est produit nommément en France et en Belgique[7, 8] mais aussi ailleurs en Europe : n'est-il pas déjà trop tard pour ces pays qui ont tardé à

faire face à l'entrisme islamique? Ne devrions-nous pas déjà savoir et reconnaître que ce qui s'est passé en Europe se répand ici, au Québec?

En refusant péremptoirement de considérer la recommandation du MLQ d'étendre l'interdiction du port des signes religieux aux élèves, Monsieur Drainville a déclaré « *c'est un modèle québécois de laïcité que nous proposons* ». Mais que s'est-il donc passé depuis 2013 alors qu'il défendait la Charte du PQ qui était loin d'être aussi modérée que la Loi 21?

Non. Fermement NON. Je suis désolée, Monsieur Drainville, mais je vous l'affirme : « *ce n'est absolument pas le modèle de laïcité auquel la population du Québec aspire depuis des lunes* » (ma citation).

En refusant d'étendre l'interdiction des signes religieux aux élèves, vous envoyez le message aux fillettes (et aux femmes, il va sans dire) qu'elles ne sont pas aussi dignes que les garçons (et des hommes) mais surtout, vous abandonnez et condamnez TOUTES les fillettes de confession musulmane à elles-mêmes :

TOUT D'ABORD CELLES

qui espéraient le soutien de l'État du Québec dans leur refus d'emprisonner leur corps dans les signes religieux ostentatoires imposés par leurs parents.

ET TOUTES LES AUTRES

dont les parents ne leur imposent aucunement d'affubler leur corps d'une prison vestimentaire, mais qui auront à subir, ELLES, l'intimidation, le harcèlement, la stigmatisation, l'ostracisme et l'opprobre de la part de tous leurs co-religionnaires soumis à l'obscurantisme islamique.

En effet, je n'apprendrai certainement à personne que les enfants sont prompts à en persécuter un autre qui « sort de l'ordinaire ou qui n'entre pas dans le rang ». Conséquemment, plus les classes d'une quelconque école comporteront des garçons et des filles de confession musulmane, plus les filles de cette communauté qui ne portent pas le voile – et d'ailleurs il faut malheureusement inclure même celles qui ne sont pas de cette confession

– seront ostracisées et intimidées jusqu'à être même traitées de « putes » pour ne pas être couvertes de pied en cap, comme l'ont vécu la Belgique et la France où même les femmes enseignantes n'ont pas été exemptées de propos aussi acerbes et définitivement sexistes et misogynes.

Ainsi, je ne peux m'empêcher de frémir en pensant aux pressions indues que ces petites filles musulmanes subiront de ne pas se couvrir ostentatoirement selon les préceptes de leur religion. Par la suite, ces pressions subies à l'école seront rapportées à la maison, occasionnant les pires tourments à leurs parents qui ne manqueront pas de ressentir une extrême frustration de savoir leurs filles persécutées dans une école supposément « laïque » mais dont les élèves ont le droit de porter des signes religieux ostentatoires. Et ces parents, dont nombre d'entre eux ont justement choisi d'immigrer au Québec à cause de ses valeurs avant-gardistes de laïcité et d'égalité entre les hommes et les femmes – ayant quitté un pays astreint à un régime théocratique intégriste – redouteront de peut-être devoir un jour revivre ici ce qu'ils ont quitté là-bas.

C'est à n'y rien comprendre : alors que durant mon enfance le prosélytisme vestimentaire religieux dans nos écoles était affiché par les enseignants et non pas par les enfants, qu'après de chaudes luttes notre société ait enfin réussi à en sonner le glas, on accepterait de nos jours que le prosélytisme religieux soit porté par les élèves?

Alors qu'au Québec nous débattons encore à n'en plus finir sur la question de savoir s'il faut ou non poursuivre notre laïcisation jusqu'au terme souhaité par la population, voilà donc qu'Ottawa ne se gêne pas, lui, de promouvoir l'islamisation de notre société en octroyant du financement à l'Association musulmane du Canada (MAC) dans les comtés de ministres fédéraux du Québec[9] – afin que l'islamisme puisse se répandre avec ampleur chez ce mouton noir du Canada – et alors même que la MAC est soupçonnée par l'Agence de revenu du Canada de proximité avec des GROUPES TERRORISTES! Et comme s'il n'était pas suffisant de compter sur Ottawa pour répandre son idéologie islamiste inspirée directement des Frères musulmans, la MAC ose « *nous mettre en garde contre l'islamophobie* ». Est-ce que la MAC a pu conserver son statut d'organisme de bienfaisance malgré les préoccupations du fisc fédéral? Qui ne connaît pas déjà la réponse?

Pour couronner le tout, alors que des élections fédérales se profilent à l'horizon, voilà que l'on apprend que des femmes drapées de niqab, ne laissant paraître QUE leurs yeux, pourront voter à l'isoloir, sans même préalablement avoir à se soumettre à l'exigence démocratique de la loi humaine de s'identifier formellement, en soulevant discrètement leur voile de visage devant une agente féminine dédiée à cette fonction, et dans un espace isolé[10]. Aussi incroyable que ça puisse paraître et à l'encontre même des pays théocratiques islamistes où les femmes doivent s'identifier avant de voter, Ottawa a décidé de placer la croyance personnelle au-dessus de l'exigence démocratique citoyenne. On ne peut qu'en conclure qu'Ottawa s'enfonce sans fin dans un multiculturalisme complètement dévoyé où il importe peu que les femmes soient soumises à l'indignité assurée.

Finalement, avant de passer à la conclusion de ce mémoire, prenons la mesure du bonheur suprême de ces petites filles mineures au hijab à qui on apprend que leur corps doit être caché de la concupiscence des hommes, et ce, même lorsqu'elles sont impubères, ayant moi-même déjà vu un « bébé de moins d'un ou deux ans » voilé d'un hijab dans les bras de sa mère (j'avoue mon préjugé de ne pas m'être posé la question de savoir de quel sexe était ce bébé). Cette photo est tirée de l'article pré-cité[9] :

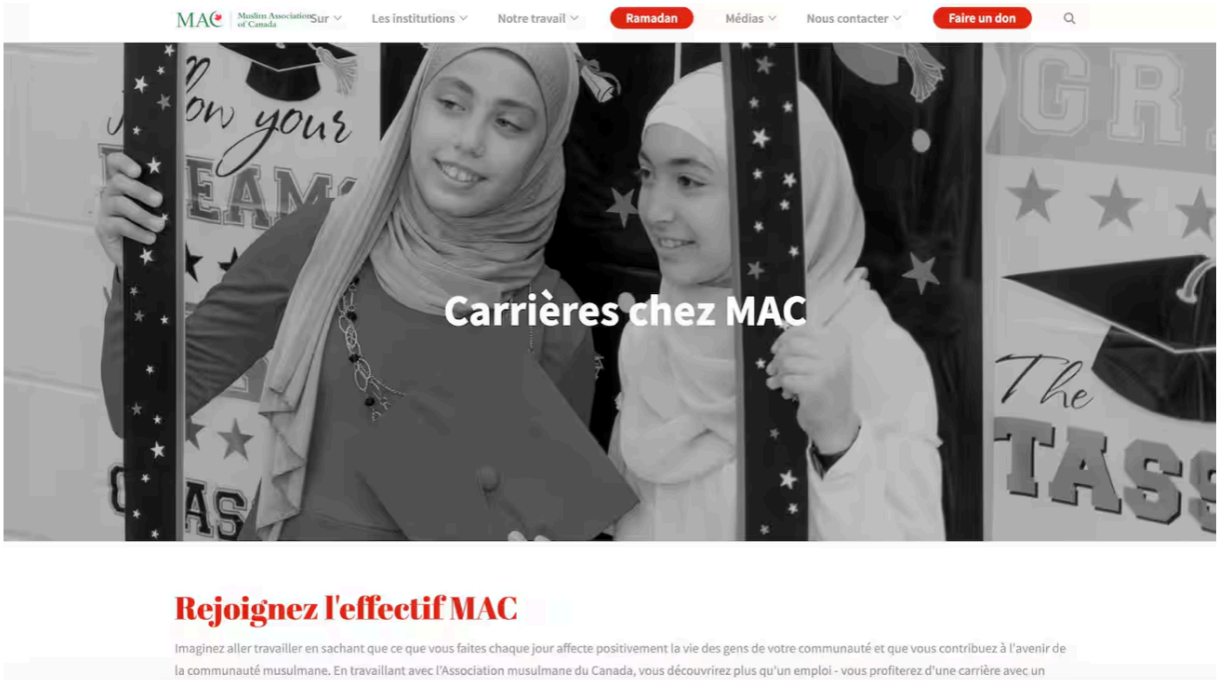

Des offres d'emploi sont affichées sur le site de l'Association musulmane du Canada (MAC en anglais). Crédit photo: capture d'écran du site macnet.ca PHOTO FOURNIE PAR MAC

Je pose la question frontalement : comment se fait-il que le projet de loi 94, visant à renforcer la laïcité dans le réseau scolaire du Québec, abandonne les petites filles à elles-mêmes?

RECOMMANDATION

Il m'apparaît fort évident qu'il manque une clause au PL94 qui étende aux élèves l'interdiction du port de tout signe religieux ostentatoire : voile, kirpan, kippa, croix, etc. Si l'État du Québec entend véritablement promouvoir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, il faut que

l’éducation scolaire de nos enfants se fasse dans un cadre entièrement laïc – comme le recommande l’éminent Guy Rocher, le MLQ et d’autres organismes, et comme le souhaitent la majorité des citoyens – faisant en sorte qu’il soit impossible, juste en les voyant, de distinguer la confession religieuse des uns et des autres. Légiférer de la sorte aurait en outre l’avantage d’éliminer toute ambiguïté quant à la détermination absolue de l’État du Québec de vivre dans une société laïque, en plus de faire clairement savoir aux personnes qui se cherchent une terre d’accueil, à quoi elles doivent s'attendre si elles choisissent d’immigrer au Québec.

CONCLUSION

Je conclurai ainsi: plutôt que de ployer comme un faible « roseau » face à cette problématique sociale majeure pour notre vivre-ensemble, je demande au Ministre de l’éducation du Québec de se dresser fier et debout comme un « chêne » :

La population du Québec vous soutient.

Les femmes de toutes origines vous demandent de ne pas nuire à leur droit à l'égalité avec les hommes mais plutôt, d'aider à leur émancipation à ELLES TOUTES!

Les élèves vous implorent de ne pas les abandonner à l'obscurantisme religieux mais plutôt, de respecter leur liberté de conscience.

Les fillettes vous demandent instamment de les protéger contre tout dogmatisme religieux imposé par leurs parents, afin de les aider à se former un esprit libre de toute ingérence religieuse asservissante.

Les femmes d’origine musulmane qui ont fuit l’intégrisme islamique de leur pays d’origine, en faisant délibérément le choix du Québec pour ses valeurs laïques et d’égalité entre les hommes et les femmes, vous demandent impérativement de ne pas flancher et d’avoir le courage de faire face aux opposants de la laïcité.

RÉFÉRENCES

1) Emmanuelle Latraverse, (2024). Quand l'école se transforme en histoire d'horreur. https://www.journaldemontreal.com/2024/10/12/quand-lecole-se-transforme-en-histoire-dhorreur
Voir aussi
Louise Mailloux, (2024). Bedford et l'entrisme islamiste. https://louisemailloux.wordpress.com/2024/10/24/bedford-et-lentrisme-islamiste/

2) Vérification des mesures prévues à la Loi sur la laïcité de l'État; Rapport de vérification, (2025). https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/rapport-enquete/verification-mesures-prevues-Loi-laicite-etat-rapport-janvier-2025.pdf

3) La Presse Canadienne, (2025). Laïcité : pas d'interdiction de signes religieux pour les élèves, tranche Drainville. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2155564/laicite-ecoles-signes-religieux-bernard-drainville-quebec#:~:text=Politique provinciale-,Laïcité : pas d'interdiction de signes religieux pour les élèves,Les consultations ont commencé jeudi.

4) Stéphanie Beaupier (2019). La Laïcité est révolutionnaire. https://agectr.ca/2019/10/27/la-laicite-est-revolutionnaire/

5) Mylène Crête, (2025). Le Bloc québécois veut qu'Ottawa se conforme à la loi sur la laïcité. https://www.lapresse.ca/elections-federales/2025-04-11/loi-21/le-bloc-quebecois-veut-qu-ottawa-se-conforme-a-la-loi-sur-la-laicite.php

6) Thomas Laberge, (2025). Guy Rocher soutient qu'il faut étendre l'interdiction des signes religieux aux élèves. https://www.ledevoir.com/societe/education/866944/guy-rocher-soutient-il-faut-etendre-interdiction-signes-religieux-eleves

7) Christian Rioux, (2025). Les écoles belges face à l'islamisme. https://www.ledevoir.com/monde/europe/844693/devoir-belgique-ecoles-belges-face-islamisme

8) Sophie Durocher, (2025). Allah dans les classes: de Bruxelles à Bedford. https://www.journaldemontreal.com/2024/10/22/allah-dans-les-classes-de-bruxelles-a-bedford

9) Jean-François Cloutier, (2025). Ottawa a financé une association musulmane soupçonnée de liens avec le terrorisme. https://www.journaldemontreal.com/2025/05/02/des-circonscriptions-liberales-ont-finance-une-association-musulmane-soupconnee-de-liens-avec-le-terrorisme

10) Romain Gagnon, (2025). Le niqab dans l'isoloir : incohérences d'une laïcité à la canadienne. https://romaingagnon-17839.medium.com/le-niqab-dans-lisoloir-incohérences-d-une-laïcité-à-la-canadienne-6524c09a6b28